

RCS : CUSSET Code greffe : 0301

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de CUSSET atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2006 B 40094 Numéro SIREN : 479 817 876 Nom ou dénomination : A.D.C.
--

Ce dépôt a été enregistré le 07/06/2024 sous le numéro de dépôt 1810

COGEP

SARL ADC

CHEMIN DE MICHELET

03400 YZEURE

N°

1810

07 JUIN 2024



Greffé du Tribunal
de commerce de Cusset

COMPTES ANNUELS 2023

Période du 01/10/2022 au 30/09/2023



*Orléans
Général
D. Chauv
Lec*

COGEP MOULINS

20 BIS RUE DU VERT GALANT
03000 MOULINS

04 70 44 22 42

Sommaire

Exercice du 01/10/2022 au 30/09/2023

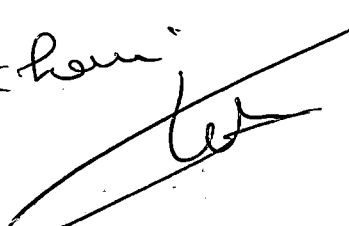
Attestation de présentation des comptes	1
----- Etats de synthèse -----	2
Bilan Actif	3
Bilan Passif	4
Compte de Résultat 1/2	5
Compte de Résultat 2/2	6
----- Annexe -----	7
Règles et méthodes comptables	8
Immobilisations	12
Amortissements	13
Provisions	14
Créances et Dettes	15
----- Etats détaillés -----	16
Détail de l'Actif	17
Détail du Passif	18
Détail du Compte de Résultat	19
----- Dossier de gestion -----	21
Soldes Intermédiaires de Gestion	22
Détermination de la Capacité d'Autofinancement	23
----- Liasse fiscale -----	24
BIC- Déclaration 2065 - Impôt sur les Sociétés	25
BIC- Déclaration 2065 Bis- Impôt sur les Sociétés	26
BIC- Déclaration 2065 Bis Suite - Impôt sur les Sociétés	27
BIC-FN 2050 - Bilan Actif	28
BIC-FN 2051 - Bilan Passif	29
BIC-FN 2052 - Compte de résultat	30
BIC-FN 2053 - Compte de résultat suite	31
2053 - Détail des produits et charges exceptionnels	32
BIC-FN 2054 - Immobilisations	33
BIC-FN 2054 bis - Ecart de réévaluation	34
BIC-FN 2055 - Amortissements	35
BIC-FN 2056 - Provisions	36
BIC-FN 2057 - Créances et Dettes	37
BIC-FN 2058A - Résultat fiscal	38
BIC-FN 2058B - Suivi des déficits	39
BIC-FN 2058C - Enseignements divers	40
BIC-FN 2059A - Plus et Moins-values	41
2059A - Détail des immobilisations cédées	42
BIC-FN 2059B - Affectation des plus-values	43
BIC-FN 2059C - Suivi des moins-values	44

G. H. F. G. F.
le G. H. F. G. F.
tu

Sommaire

Exercice du 01/10/2022 au 30/09/2023

BIC-RN 2059D - Affectation plus-values LT	45
BIC-RN 2059E - Valeur ajoutée	46
BIC-RN 2059F - Composition du capital social / 1	47

Adh. p. G. f. le G. n. d.
D. ch. n.


Attestation de présentation des comptes

En notre qualité d'expert-comptable et conformément aux termes de notre lettre de mission, nous avons effectué une mission de présentation des comptes annuels de l'entreprise **SARL ADC** relatifs à l'exercice du **01/10/2022** au **30/09/2023**, qui se caractérisent par les données suivantes :

Total du bilan : 6 172 euros

Chiffre d'affaires : 9 382 euros

Résultat net comptable : -890 euros

Nos diligences ont été réalisées conformément à la norme professionnelle de l'Ordre des experts-comptables applicable à la mission de présentation des comptes qui ne constitue ni un audit ni un examen limité.

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas relevé d'éléments remettant en cause la cohérence et la vraisemblance des comptes annuels pris dans leur ensemble tels qu'ils sont joints à la présente attestation.

Fait à MOULINS

Le 11/01/2024

Ludovic VAUDOUR

Expert comptable

*Certifié conforme
le Gendat D Chauv
Ludovic*

COMPTES ANNUELS 2023

Période du 01/10/2022 au 30/09/2023

ETATS DE SYNTHESE

Salim G. G. G.
le Gère D. Chami



COGEP

Bilan Actif

		30/09/2023			30/09/2022
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
Capital souscrit non appelé (I)					
ACTIF IMMOBILISE	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
	Frais d'établissement				
	Frais de développement				
	Concessions brevets droits similaires				
	Fonds commercial (1)	29 000	29 000		
	Autres immobilisations incorporelles				
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains				
	Constructions				
	Installations techniques, mat. et outillage indus.	1 418	1 418		
	Autres immobilisations corporelles	104 031	104 031		
	Immobilisations en cours				
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)				
	Participations évaluées selon mise en équival.				
	Autres participations				
	Créances rattachées à des participations				
	Autres titres immobilisés				
	Prêts				
	Autres immobilisations financières				
TOTAL (II)		134 449	134 449		
ACTIF CIRCULANT	STOCKS ET EN-COURS				
	Matières premières, approvisionnements				
	En-cours de production de biens				
	En-cours de production de services				
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises				
	Avances et Acomptes versés sur commandes				
	CREANCES (3)				
	Créances clients et comptes rattachés	600		600	2 341
	Autres créances	4 452		4 452	4 447
COMPTES DE REGULARISATION	Capital souscrit appelé, non versé				
	VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT				
	DISPONIBILITES	1 120		1 120	1 748
	Charges constatées d'avance				
	TOTAL (III)	6 172		6 172	8 537
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)				
	Primes de remboursement des obligations (V)				
	Ecart de conversion actif (VI)				
TOTAL ACTIF (I à VI)		140 621	134 449	6 172	8 537

(1) dont droit au bail

(2) dont immobilisations financières à moins d'un an

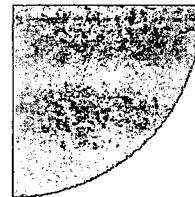
(3) dont créances à plus d'un an

Bilan Passif

		30/09/2023	30/09/2022
Capitaux Propres	Capital social ou individuel	15 000	15 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport ...		
	Ecart de réévaluation		
	RESERVES		
	Réserve légale	566	566
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves réglementées		
	Autres réserves		
	Report à nouveau	(50 126)	(56 584)
	Résultat de l'exercice	(890)	6 458
	Subventions d'investissement		
	Provisions réglementées		
	Total des capitaux propres	(35 450)	(34 560)
Autres fonds propres	Produits des émissions de titres participatifs		
	Avances conditionnées		
	Total des autres fonds propres		
Provisions	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges		
	Total des provisions		
DETTES (1)	DETTES FINANCIERES		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit (2)		1 640
	Emprunts et dettes financières divers (3)		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	DETTES D'EXPLOITATION		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	28 478	28 308
	Dettes fiscales et sociales	2 265	2 269
	DETTES DIVERSES		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes	10 879	10 879
	Produits constatés d'avance (1)		
	Total des dettes	41 623	43 097
	Ecart de conversion passif		
	TOTAL PASSIF	6 172	8 537
	Résultat de l'exercice exprimé en centimes	(890,23)	6 458,02
(1)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	41 623	43 097
(2)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP		
(3)	Dont emprunts participatifs		

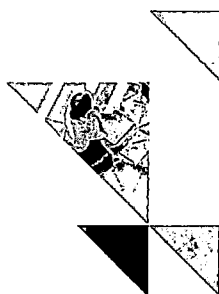
COMPTES ANNUELS 2023

Période du 01/10/2022 au 30/09/2023



ANNEXE

Compte Général
le Général D Chenu
[Signature]



COGEP.

Règles et Méthodes Comptables

Désignation de l'entreprise : SARL ADC

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 30/09/2023, dont le total est de **6 172 euros**, et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un résultat de **-890 euros**

L'exercice a une durée de **12 mois**, recouvrant la période du **01/10/2022** au **30/09/2023**.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 11/01/2024 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au **30/09/2023** ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2015-06 du 23 novembre 2015, modifié par le règlement ANC n°2016-07 du 04 novembre 2016.

Les conventions générales comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation.
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Certifié conforme le 10/01/2024 par le Gérant D. ROUILLON


Règles et Méthodes Comptables

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Concessions, logiciels et brevets : 12 mois
- * Constructions : 10 à 50 ans
- * Installations techniques : 5 à 10 ans
- * Matériel et outillage industriels : 1 à 5 ans
- * Installations générales, agencements et aménagements divers : 10 ans
- * Matériel de transport : 3 ans
- * Matériel de bureau : 2 à 5 ans
- * Matériel informatique : 2 à 3 ans
- * Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Stocks en cours

Les coûts d'acquisition des stocks comprennent le prix d'achat, les droits de douane et autres taxes, à l'exclusion des taxes ultérieurement récupérables par l'entité auprès des administrations fiscales, ainsi que les frais de transport, de manutention et autres coûts directement attribuables au coût de revient des matières premières, des marchandises, des encours de production et des produits finis. Les rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement et autres éléments similaires sont déduits pour déterminer les coûts d'acquisition.

*Adjoint Copie le Général
D. Proulx*

Règles et Méthodes Comptables

Les produits fabriqués sont valorisés au coût de production comprenant les consommations, les charges directes et indirectes de production, les amortissements des biens concourant à la production. Le coût de la sous activité est exclu de la valeur des stocks. Les intérêts sont exclus pour la valorisation des stocks.

Les stocks sont évalués suivant la méthode du premier entré, premier sorti. Pour des raisons pratiques et sauf écart significatif, le dernier prix d'achat connu a été retenu.

Une dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est prise en compte lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Les créances clients présentées dans le tableau de financement, ont été retenues pour leur valeur brute, conformément aux principes comptables.

Provisions

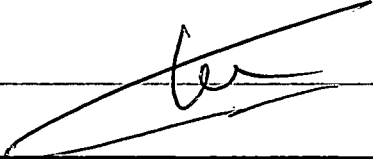
Toute obligation actuelle résultant d'un événement passé de l'entreprise à l'égard d'un tiers, susceptible d'être estimée avec une fiabilité suffisante, et couvrant des risques identifiés, fait l'objet d'une comptabilisation au titre de provision.

Frais d'émission des emprunts

Les frais d'émission des emprunts sont pris en compte immédiatement dans les charges de l'exercice.

Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Certifié conforme à la Gère et à l'expert


Règles et Méthodes Comptables

Achats

Les frais accessoires d'achat payés à des tiers n'ont pas été incorporés dans les comptes d'achat, mais ont été comptabilisés dans les différents comptes de charge correspondant à leur nature.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

Cet acte est le G&P
D. Chaux
Le

Immobilisations

	Valeurs brutes, début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 30/09/2023
		Augmentations		Diminutions		
		Réévaluations	Acquisitions	Virt p.à p.	Cessions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement					
	Autres	29 000				29 000
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	29 000				29 000
CORPORELLES	Terrains					
	Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal. agencé aménagement					
	Instal technique, matériel outillage industriels	1 418				1 418
	Instal., agencement, aménagement divers					
	Matériel de transport	103 699				103 699
	Matériel de bureau, mobilier	332				332
	Emballages récupérables et divers					
	Immobilisations corporelles en cours					
Avances et acomptes						
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	105 449					105 449
FINANCIERES	Participations évaluées en équivalence					
	Autres participations					
	Autres titres immobilisés					
	Prêts et autres immobilisations financières					
	TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES					
TOTAL		134 449				134 449

Carthage Gfene le Gerant
D. Choum

[Signature]

Amortissements

		Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements au 30/09/2023
			Dotations	Diminutions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement				
	Fonds commercial				
	Autres immobilisations incorporelles				
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
CORPORELLES	Terrains				
	Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal. agencement aménagement				
	Instal technique, matériel outillage industriels	1 418			1 418
	Autres Instal., agencement, aménagement divers				
	Matériel de transport	103 699			103 699
	Matériel de bureau, mobilier	332			332
	Emballages récupérables et divers				
	TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	105 449			105 449
TOTAL		105 449			105 449

Ventilation des mouvements affectant la provision pour amortissements dérogatoires							
	Dotations			Reprises			Mouvement net des amortisse- ment à la fin de l'exercice
	Différentiel de durée et aut	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée et aut	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	
Frais d'établissement et de développement							
Fonds commercial							
Autres immobilisations incorporelles							
TOTAL IMMOB INCORPORELLES							
Terrains							
Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal, agencement, aménag.							
Instal. technique matériel outillage industriels							
Instal générales Agencet aménagt divers							
Matériel de transport							
Matériel de bureau, informatique, mobilier							
Emballages récupérables, divers							
TOTAL IMMOB CORPORELLES							
Frais d'acquisition de titres de participation							
TOTAL							
TOTAL GENERAL NON VENTILE							

Provisions

		Début exercice	Augmentations	Diminutions	30/09/2023
PROVISIONS REGLEMEENTES	Reconstruction gisements miniers et pétroliers				
	Provisions pour investissement				
	Provisions pour hausse des prix				
	Provisions pour amortissements dérogatoires				
	Provisions fiscales pour prêts d'installation				
	Provisions autres				
	PROVISIONS REGLEMEENTES				
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Pour litiges				
	Pour garanties données aux clients				
	Pour pertes sur marchés à terme				
	Pour amendes et pénalités				
	Pour pertes de change				
	Pour pensions et obligations similaires				
	Pour impôts				
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Pour renouvellement des immobilisations				
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions				
	Pour chges sociales et fiscales sur congés à payer				
	Autres				
	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES				
	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES				
	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES				
PROVISIONS POUR DEPRECATION	Sur immobilisations { incorporelles corporelles des titres mis en équivalence titres de participation autres immo. financières	29 000			29 000
	Sur stocks et en-cours				
	Sur comptes clients				
	Autres				
	PROVISIONS POUR DEPRECATION	29 000			29 000
	PROVISIONS POUR DEPRECATION				
	PROVISIONS POUR DEPRECATION				
TOTAL GENERAL		29 000			29 000

Dont dotations et reprises { - d'exploitation - financières - exceptionnelles				
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculée selon les règles prévues à l'article 39-1.5e du C.G.I.				

Créances et Dettes

		30/09/2023	1 an au plus	plus d'1 an
CREANCES	Créances rattachées à des participations			
	Prêts (1) (2)			
	Autres immobilisations financières			
	Clients douteux ou litigieux			
	Autres créances clients	600	600	
	Créances représentatives des titres prêtés			
	Personnel et comptes rattachés			
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
	Impôts sur les bénéfices			
	Taxes sur la valeur ajoutée	4 452	4 452	
	Autres impôts, taxes versements assimilés			
	Divers			
	Groupe et associés (2)			
	Débiteurs divers			
	Charges constatées d'avances			
TOTAL DES CREANCES		5 052	5 052	
(1) Prêts accordés en cours d'exercice				
(1) Remboursements obtenus en cours d'exercice				
(2) Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)				

		30/09/2023	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
DETTES	Emprunts obligataires convertibles (1)				
	Autres emprunts obligataires (1)				
	Emp. dettes ets de crédit à 1an max. à l'origine (1)				
	Emp. dettes ets de crédit à plus 1an à l'origine (1)				
	Emprunts et dettes financières divers (1) (2)				
	Fournisseurs et comptes rattachés	28 478	28 478		
	Personnel et comptes rattachés				
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux				
	Impôts sur les bénéfices				
	Taxes sur la valeur ajoutée	827	827		
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes et assimilés	1 438	1 438		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Groupe et associés (2)				
	Autres dettes	10 879	10 879		
	Dettes représentatives de titres empruntés				
	Produits constatés d'avance				
TOTAL DES DETTES		41 623	41 623		
(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice					
(1) Emprunts remboursés en cours d'exercice		1 638			
(2) Emprunts dettes associés (personnes physiques)					

SARL ADC

Société à Responsabilité Limitée

Au capital de 15 000 €uros

Siège social :

Chemin de Michelet

03400 YZEURE

RCS : 479.817.876

RAPPORT SPECIAL DE LA GERANCE SUR LES CONVENTIONS
WISEES A L'ARTICLE L.223-19 DU CODE DE COMMERCE
EXERCICE CLOS LE 30 SEPTEMBRE 2023

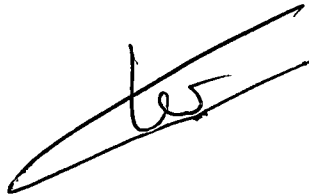
Messieurs,

En application de l'article L223-19 du Code de Commerce, nous avons l'honneur de porter à votre connaissance les conventions intervenues au titre de l'exercice clos le 30/09/2023 :

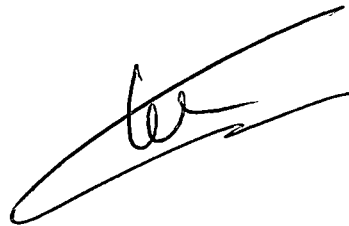
→ Location de véhicule à la SARL CHAUVIN : 10 275 €

Nous vous remercions d'en prendre acte.

La Gérance



Certifié conforme à l'original
D. Chauvin



SARL ADC

Société à Responsabilité Limitée

Au capital de 15 000 €uros

Siège social :

Chemin de Michelet

03400 YZEURE

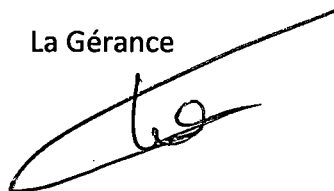
RCS : 479.817.876

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**Feuille de présence****Réunion du 15/03/2024****COMPTES CLOS AU 30/09/2023**

Noms et prénoms Adresse Parts détenues	Emargement
SARL CHAUVIN, représentée par son gérant, Monsieur Dominique CHAUVIN 12 rue des Fonts de Michelet 03400 YZEURE 1 500 parts	

La présente feuille certifiée exacte et sincère constate la présence ou la représentation d'un associé possédant 1 500 parts sociales composant le capital.

La Gérance



Certifié Exact le Gérant

D. Chauvin



SARL ADC

Société à Responsabilité Limitée

Au capital de 15 000 €uros

Siège social :

Chemin de Michelet

03400 YZEURE

RCS : 479.817.876

PROCES VERBAL
DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 15 MARS 2024

COMPTES CLOS AU 30/09/2023

L'an deux mille vingt-quatre, le quinze mars à onze heure, à Yzeure, les associés de la SARL ADC, Société à Responsabilité Limitée, au capital de 15 000 €uros, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire au siège social, sur convocation de la gérance.

Il est établi une feuille de présence signée par les associés présents en entrant en séance.

Sont présents :

- SARL CHAUVIN, représentée par Monsieur Dominique CHAUVIN, Propriétaire de 1 500 parts, numérotées de 1 à 1 500

Total des parts : 1 500 parts

Seul associé de la société et représentant en tant que telle la totalité des parts sociales émises par la société.

L'Assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

L'Assemblée est présidée par Monsieur CHAUVIN Dominique, gérant.

Le Président rappelle que l'Assemblée est conviée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture du rapport de gestion établi par la gérance,
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 30/09/2023 et quitus à la gérance,
- Affectation du résultat d l'exercice,
- Résolution relative à la rémunération du gérant,
- Lecture du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L.223-19 du code du Commerce et décision à cet égard,
- Questions diverses,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Gérant


Le Président dépose sur le bureau et met à disposition des membres de l'Assemblée :

- L'inventaire et les comptes annuels arrêtés au 30/09/2023,
- Le rapport de gestion établi par la gérance,
- Le rapport spécial sur les conventions visées à l'article L.223-19 du Code de Commerce,
- Le texte du projet des résolutions qui sont soumises à l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenu à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de ces déclarations.

Le président présente et commente les comptes de l'exercice écoulé avant de donner lecture à l'Assemblée du rapport de gestion et du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L.223-19 du Code Commerce, établis par la gérance.

Diverses observations sont échangées, puis personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

RESOLUTION SUR LES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS LE 30/09/2023

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion, approuve les comptes annuels, à savoir, le bilan, le compte de résultat et l'annexe, arrêtés le 30/09/2023, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ce rapport.

En conséquence elle donne à la gérance quitus de sa gestion pour l'exercice clos le 30/09/2023.

Cette résolution est adoptée à la majorité des voix.

RESOLUTION SUR L'AFFECTATION DU RESULTAT

L'Assemblée Générale approuve la proposition de la gérance et décide d'affecter le déficit de 890,23 €uros comme suit :

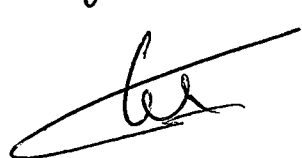
- Report à nouveau 890,23

Le compte Report à nouveau débiteur s'établira après affectation à 51 016,01 € débiteur.

Cette résolution est adoptée à la majorité des voix.

Conformément aux dispositions d l'article 243 bis du Code général des Impôts, nous vous rappelons qu'il n'a pas été procédé à une distribution de dividendes, au titre des trois précédents exercices.

Attesté Conformément à la Gérance de l'Assemblée



RESOLUTION RELATIVE A LA REMUNERATION DU GERANT

L'Assemblée Générale prend acte que le gérant n'a perçu aucune rémunération au titre de l'exercice et l'en remercie.

L'Assemblée Générale décide qu'aucune rémunération ne sera versée au gérant sur le prochain exercice.

Les frais qu'il pourrait engager à titre personnel pour la société lui seront remboursés sur justificatifs.

RESOLUTION SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport spécial de la gérance sur les conventions relevant de l'article L.223-19 du Code de Commerce, approuve les conclusions dudit rapport et les conventions qui y sont mentionnées.

Cette résolution, soumise à un droit de vote auquel les associés intéressés n'ont pas participé, est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée et le présent procès-verbal a été dressé, clos et signé par la Gérance.

La Gérance



Chiffre d'affaires de la Gérance D chon

